



Le 10 janvier 2019

Direction de l'administration générale  
Affaires scolaires  
☎ 04 67 66 86 36

**Monsieur Christophe MAUNY**  
**Directeur Académique des Services**  
**de l'Éducation Nationale**  
**31 rue de l'Université**  
**Cs 39004**

**34064 MONTPELLIER CEDEX 2**

ADM. 2019.01.9.JP/MB/SD

Objet : Préparation rentrée 2019/2020  
PJ : tableau des effectifs réels

*Monsieur le Directeur Académique,*

*Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2019/2020, nous tenons à compléter notre courrier du 7 novembre 2018, et sollicitons de votre bienveillance une étude attentive de notre dossier.*

*Saint-Gély-du-Fesc se trouve actuellement dans une situation de construction active, et plusieurs programmes immobiliers seront livrés entre 2019 et 2020 (20 logements rue du Devois, 50 logements rue des Verriès, 9 logements sociaux allée du Merlot, 118 logements pour le lotissement « les Terrasses de Brissac, et 35 logements pour le « Domaine des Cavaliers »). Il convient d'ajouter à cela les divisions parcellaires de plus en plus nombreuses sur la commune. Ceci permet d'envisager une augmentation non négligeable de la population et du nombre d'enfants à scolariser dans nos écoles (5 élèves supplémentaires sont déjà enregistrés pour une admission entre le 21/01 et le 11/03/19).*

*Depuis plusieurs années, notre commune accentue toujours plus ses efforts afin que les élèves et les enseignants bénéficient de conditions d'éducation et d'enseignement satisfaisantes.*

*Ainsi, chaque classe de maternelle dispose d'une ATSEM sur la totalité du temps d'enseignement.*

*Les taux d'encadrement des ALP du matin, du soir et de la pause méridienne sont d'un adulte pour 10 enfants en maternelle, et d'un adulte pour 14 enfants en élémentaire, alors même que la signature de notre PEDT nous autorise à réduire cet encadrement à un pour 18 et un pour 14.*

*De plus, le CCAS alloue des bourses repas et ALP aux familles modestes dont les enfants fréquentent les services périscolaires et la cantine.*

*Concernant la restauration scolaire, les repas sont cuisinés sur place avec des produits exclusivement bio ou locaux depuis la rentrée 2007, et servis en liaison chaude dans chaque restaurant satellite.*

*.../...*

*Depuis 2014, le développement du numérique a également fait l'objet de toutes nos attentions. Ainsi, suite à la signature de la convention ENT, toutes les écoles sont équipées de mallettes informatiques et chaque classe élémentaire de VPI ou TBI. L'acquisition de l'ensemble du matériel, ainsi que les aménagements nécessaires se chiffrent aujourd'hui à 149 410 €.*

*La commune prend également en charge depuis janvier 2014 les séances de natation dispensées aux élèves de maternelle et d'élémentaire. Pour l'année scolaire 2018/2019 cela représente un coût de 11 673.90 € pour 86 séances (et un montant global de 62 722.90 € depuis 2014).*

*Par ailleurs, l'accent est aussi mis sur la sécurité routière, puisqu'un agent de police municipale intervient depuis plusieurs années 45 heures par an auprès des élèves des 3 écoles élémentaires.*

*La sécurité à l'arrivée et à la sortie des classes, déjà assurée par le service de police municipale, a été renforcée en septembre 2018 par la présence d'agents des écoles qui aident les enfants à traverser.*

*Suite à la suppression des TAP, la commune a choisi de financer pour les écoles élémentaires des interventions danse, musique et théâtre à partir de janvier 2019 à raison de 29 séances de 45 minutes par activité et par classe, ce qui représente un budget de 15 007,50 €. Quant aux maternelles, elles bénéficient d'un crédit éveillé que chaque enseignant peut utiliser à sa convenance pour un spectacle, une sortie ou une animation au sein de l'école.*

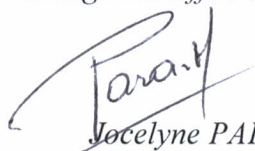
*Tous ces exemples vous sont donnés afin d'illustrer la volonté des élus, garants du bien-être des enfants pendant les temps scolaire et périscolaire, de maintenir un climat propice aux enseignements dans la plus grande entente et la satisfaction des principaux acteurs.*

*Une classe a déjà été fermée en maternelle à la rentrée 2018/2019, et nous souhaitons, Monsieur le Directeur Académique, ne pas faire subir à nos enseignants et écoliers, une nouvelle mesure de fermeture à la prochaine rentrée.*

*Nous comptons sur votre écoute, votre attention et votre compréhension, en nous engageons, nous, à maintenir ce niveau d'excellence de nos écoles.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.*

LE MAIRE ADJOINT  
Chargé des Affaires Scolaires

  
Jocelyne PARANT



LE MAIRE

  
Michèle LERNOUT